

COALITION TERRE

CONTEXTE

Depuis 20 ans, trois fermes disparaissent chaque jour en Suisse, et cette hémorragie va s'accroître avec le départ à la retraite de la moitié des agriculteur·rices d'ici à 2040. De plus, l'accès à la terre est très difficile, voire impossible, pour les néo-paysan·nes, en raison de nombreux freins juridiques, politiques et économiques. Non seulement rien n'est fait pour encourager l'installation de personnes non issues du milieu agricole, mais le prix des terres comme celui des outils de travail ne fait qu'augmenter. Pourtant, le nombre d'apprenti·es et étudiant·es dans les diverses filières agricoles ne fait lui aussi qu'augmenter, avec une bonne partie de personnes qui ne viennent pas de familles d'agriculteur·rices.

La politique agricole, avec son dogme de compétitivité, et le droit foncier rural suisse, avec sa tradition patrilinéaire, encouragent et facilitent soit une transmission intrafamiliale des exploitations, soit, s'il n'y a pas de fils prêt à reprendre le domaine, une vente des terres aux voisin·es déjà installé·es. Il en résulte une diminution du nombre d'exploitations et un agrandissement de celles qui restent. Ceci engendre de fait une course en avant mécanique, chimique et technologique, car les surfaces à travailler sont de plus en plus grandes. Et les domaines de moins en moins transmissibles, car de plus en plus chers. Ce mécanisme est souvent appelé « l'évolution structurelle », mais il s'agit bien du résultat de choix politiques et non d'une fatalité.

Face à ce cercle vicieux, le groupe jeunes d'Uniterre a publié en février 2023 la brochure « La terre à ceux qui la cultivent ». Celle-ci se penche sur différents projets agricoles collectifs et analyse les différents freins juridiques, organisationnels et financiers tout en tâchant de proposer une boîte à outils alternative et évolutive à destination des personnes, de plus en plus nombreuses, qui s'efforcent de lancer des projets d'agriculture paysanne. La rédaction de cette brochure ayant soulevé autant de questions qu'elle a amené de réponses, et sa diffusion ayant connu un franc succès, Uniterre et des alliés ont décidé de continuer le travail avec la création de la coalition terre.

NAISSANCE DE LA « COALITION TERRE »

Pour continuer le travail initié par la brochure « La terre à ceux qui la cultivent », une coalition, portée par Uniterre, a été créée. Elle regroupe différentes organisations/collectifs aussi actives sur la thématique de l'accès à la terre. Cette coalition se donne les moyens de coordonner un travail de fond sur tous les aspects liés à l'accès à la terre à l'échelle suisse dans l'objectif final de favoriser l'installation de nouvelles paysan·nes, selon une répartition géographique nationale, cantonale, communale, avec un fort accent sur le niveau local.

La coalition terre est composée, à différents niveaux d'implication, de Uniterre, Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC), Association des petits paysans (VKMB), Longo Mai, Fondation le Lombric, le Radis Noir et différentes personnes à titre individuel.

INSTALLER DAVANTAGE DE PAYSAN·NES EST LA SEULE SOLUTION

La politique agricole dominante en Suisse propose un agrandissement des structures, la spécialisation, l'industrialisation, la compétitivité ou encore le « smart farming » comme « évolution structurelle » nécessaire au futur de l'agriculture suisse. Ce modèle agricole pousse entre autres à des prix de vente trop bas, à une surexploitation des sols, à une perte de la biodiversité, à l'endettement et à une perte totale d'autonomie paysanne. Pour la « coalition terre » – même si de multiples barrières se dressent face à la reprise de fermes et au renouvellement générationnel – la seule solution reste l'installation d'une agriculture paysanne diversifiée. Celle-ci est la seule à même d'affronter les défis de demain ; perte de biodiversité, dérèglement climatique, crise alimentaire et départ à la retraite des producteur·rices actuel·les.

La priorité doit être donnée à l'installation de nouvelles paysan·nes et, en lien, d'artisan·es transformateur·rices (boulangerie, boucherie, tofuterie, conserverie, etc) dont le travail est, de fait, aussi indispensable à l'essor de l'agriculture paysanne que l'accès à la terre. Ces installations doivent se faire dans des conditions économiques viables (défense de prix équitables rémunérateurs) et viser une nourriture accessible pour tous·tes (notamment via le modèle de l'assurance sociale de l'alimentation) qui sont la base de la souveraineté alimentaire. C'est une vision qui replace l'agriculture et l'alimentation au cœur du fonctionnement social, en ouvrant la voie à une autonomie paysanne et alimentaire.

La LDFR et les freins à l'accès à la terre

En Suisse, la vente de terres agricoles est régie par la loi sur le Droit Foncier Rural (LDFR). Cette loi favorise actuellement la remise des fermes dans le cadre familial et à une personne physique. Hormis quelques très rares exceptions, il n'existe pas de possibilité d'achat collectif à la terre. De plus, si la ferme est remise hors du cadre familial, le repreneur ou la repreneuse devra s'acquitter de sa valeur vénale, contrairement au fils ou à la fille de l'agriculteur·rice, qui lui l'achètera à la valeur de rendement, soit 3 à 4 fois moins cher. Par ailleurs, la LDFR interdit de morceler un domaine agricole, il n'est ainsi pas possible de vendre une fraction de son exploitation. Tandis que certains domaines deviennent trop grands et trop chers pour trouver un·e repreneur·se. À cause de tous ses freins, la plupart des néo-paysan·nes accèdent à la terre via la location. Or celle-ci reste précaire, il semblerait que les baux agricoles les plus courts, au minimum légal de 6 ans, soient de plus en plus souvent favorisés, contrairement à des baux de 9 ans ou plus. Comment construire des projets agricoles diversifiés à si court terme ? Une révision partielle de cette LDFR est en cours. Son objectif : conforter l'exploitation à titre personnel, la position des conjoints et l'esprit d'entreprise. Une certaine pression est actuellement mise sur l'OFAG pour en faciliter également la remise extrafamiliale. Ce qui est nécessaire, car à l'échelle du pays nous aurons besoin de nombreuses personnes non issues du monde paysan pour assurer la relève. Mais rien n'est gagné et les discussions en cours demeurent très frileuses quand il s'agit de favoriser l'achat collectif de terres. Et si cela demeure nécessaire à nos yeux, toute modification de loi serait aussi délicate, car en l'état l'essence de la loi protège l'achat de terre par Migros, Nestlé, Fenaco ou autres grands groupes qui auraient des intérêts spéculatifs et de fortes capacités d'accaparement foncier. Nous étudions donc actuellement comment garantir ces protections tout en facilitant l'accès aux collectifs paysans.

LES OBJECTIFS

- Étudier la possibilité de créer une structure juridique adaptée au contexte suisse qui pourrait acheter du terrain et le mettre à disposition de projets d'agriculture paysanne (type Terre de lien, Terre en vue, Antidote etc.)
- Créer une permanence juridique qui accompagne les néo-paysan·nes dans leurs démarches
- Se pencher sur le droit foncier rural (suivre les discussions autour d'une révision partielle de la LDFR)
- Éveiller l'intérêt d'étudiant·es en droit à s'intéresser à la LDFR
- Savoir et montrer qui possède la terre, accéder aux chiffres et les analyser, les montrer sous formes statistiques ou cartographiques
- Trouver des solutions financières pour des projets d'agriculture paysanne
- Défendre l'agriculture paysanne par du travail de plaidoyer politique en partenariat avec des élu·es
- Proposer des solutions concrètes aux communes (terres agricoles, plans climat)

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP)

« Les paysans et les autres personnes vivant dans les zones rurales ont droit à la terre, individuellement et/ou collectivement, ce qui comprend le droit d'accéder à la terre et aux plans d'eau, zones maritimes côtières, zones de pêche, pâturages et forêts qui s'y trouvent, et de les utiliser et de les gérer d'une manière durable, pour s'assurer un niveau de vie suffisant, avoir un endroit où vivre en sécurité, dans la paix et la dignité, et développer leurs cultures. »

Ceci est l'article 17 de l'UNDROP (<https://uniterre.ch/fr/defendre-les-droits-paysans/#undrop>), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Ce texte a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018, suite au travail acharné de lobbying de La Via Campesina qui a duré plus d'une décennie. Uniterre a participé activement à ce processus et la Suisse fut l'un des rares pays européens à voter en faveur. Mais depuis 2018, la situation des paysan·nes suisses ne s'est pas améliorée et il est plus urgent que jamais de remonter nos manches afin de garantir notre accès à la terre et la préservation des ressources nécessaires à notre alimentation d'aujourd'hui et de demain.

FONCTIONNEMENT ET GROUPES DE TRAVAIL

La coalition terre dispose de fonds qui permettent d'avancer sur les objectifs fixés, et notamment de salarier des juristes professionnels. La coalition terre se réunit en comité de pilotage une fois tous les trois mois. Au niveau géographique, la coalition terre reste principalement active sur les cantons de Vaud et Genève, mais tend à se développer également sur Neuchâtel et Fribourg et en Suisse alémanique. La brochure sera par ailleurs diffusée en italien fin 2024. Le gros du travail est effectué par plusieurs groupes de travail.

JURIDIQUE

- Étudie le cadre législatif national et fait des propositions, notamment sur une potentielle révision de la LDFR
- Étudie des freins juridiques et les solutions liées à l'installation paysanne, également au niveau cantonal
- A un mandat de vulgarisation des problématiques juridiques destinée à l'ensemble du mouvement
- Fournis des conseils juridiques aux paysan·nes qui souhaitent s'installer, acheter, louer, etc.

POLITIQUE

- Réfléchit et fait réfléchir aux lignes politiques de la coalition terre
- Produit du discours pour différents supports et médias
- Articule les arguments et accompagne différents travaux de plaidoyer politique de défense de l'agriculture paysanne, dans le cadre de la politique institutionnelle parlementaire comme de la formation politique des paysan·nes et allié·es

RECHERCHE aussi appelé « **VEILLE TERRE** »

- Enquête et fait enquêter sur qui possède la terre (privé, canton, commune) et comment faire pour y accéder (processus d'attribution, [absence de] transparence, lois, commissions foncières)
- Construit des alliances dans les universités, les écoles d'agriculture et autres lieux d'étude pour dynamiser la création et transmission de connaissances (propositions de sujets de recherches)
- Cherche à produire un travail statistique et cartographique
- Travaille à l'échelon communal (p.ex. propositions d'utilisation des terres agricoles d'une ville ou intégration des problématiques agricoles dans les plans climat communaux)

ZUGANG ZU LAND

- Pour l'instant, ce GT se concentre sur la diffusion de la brochure « Das Land denjenigen, die es bewirtschaften » en Suisse alémanique
- Ensuite suivant intérêts : développement d'autre axes de travail au niveau local



RESSOURCES

Contact Coalition Terre

terre@uniterre.ch

Contact remise de fermes extrafamiliale

Association des petits paysans (VKMB)

www.remisedeferme.ch

Brochure « *La terre à ceux qui la cultivent* »

https://uniterre.ch/wp-content/uploads/2023/02/La_terre_a_celleux_qui_la_cultivent-1.pdf (disponible en français et en allemand)

Assurance sociale de l'alimentation

<https://uniterre.ch/fr/vers-une-assurance-sociale-de-l-alimentation/>

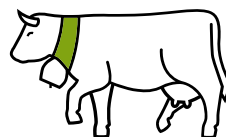
Proposition de directive européenne sur les terres agricoles de La Via Campesina

https://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2023/03/VC_terres_FR_web.pdf

PARTENAIRES



MOUVEMENT POUR
UNE AGRICULTURE
PAYSANNE ET CITOYENNE



ASSOCIATION DES
PETITS PAYSANS

Longo mai

Fondation Le Lombric

Le Radis Noir